

BTS PI

Diplôme d'état

Objectifs de la formation

Le titulaire du **BTS Professions Immobilières** dispose des compétences polyvalentes lui permettant d'être opérationnel sur les différents marchés de l'immobilier, il intervient notamment :

- dans la gestion et la négociation de biens immobiliers
- dans la conduite d'opérations de promotion immobilière.
- dans la prospection, la négociation, la rédaction d'actes de vente et le suivi du dossier jusqu'à l'acte notarié.
- dans la gestion d'un immeuble, l'organisation d'assemblées de copropriétaires ou de conseils syndicaux.

Secteur professionnel

L'activité du titulaire du **BTS Professions Immobilières** s'exerce principalement :

- en agences immobilières,
- en cabinet d'administration de biens,
- en société de promotion
- auprès d'organismes de gestion publique.

Métiers préparés

Les emplois relèvent de l'ensemble du panel des métiers de l'immobilier, le début de carrière et souvent centré sur des postes d'assistant et de collaborateur. Avec une expérience de quelques années, le titulaire du **BTS Professions Immobilières** peut devenir :

- prospecteur foncier, négociateur immobilier, gestionnaire locatif,
- responsable de copropriété et syndic,
- gestionnaire immobilier ou agent immobilier.

Profil

Dynamique, le titulaire du **BTS Professions Immobilières** possède une aisance relationnelle, est autonome, a le sens de l'initiative et des responsabilités, et aime travailler en équipe. Patient, organisé et méthodique, le goût de l'effort est un élément essentiel de la réussite.

Conditions d'admission

La première année de BTS est ouverte aux bacheliers de toutes les sections ainsi qu'aux étudiants justifiant du niveau bac. Notre sélection repose sur deux éléments : un bon dossier scolaire et une réelle motivation, évalués lors d'un entretien individuel.

Applications professionnelles

En formation initiale : D'une durée de douze à quatorze semaines, il se fractionne en deux stages répartis entre la première et la seconde année, il a lieu en milieu professionnel et fait l'objet d'un dossier dont le candidat se servira pour une épreuve d'oral à l'examen final.

En contrat d'alternance : 2 à 5 jours par semaine en formation dans notre centre. Travail chez l'employeur les autres jours et pendant les vacances scolaires. (L'étudiant est salarié de l'entreprise et bénéficie de 5 semaines de congés payés). Possibilité de CIF et de VAE.

Culture générale et expression

Culture générale
Méthodologie d'analyse et de synthèse
Techniques d'expression orale et écrite

Langue vivante étrangère (Anglais ou Espagnol)

Anglais/Espagnol professionnel
Compréhension écrite et orale
Expression écrite et orale

Droit et veille juridique

Repérage du cadre juridique des activités immobilières
Qualification juridique dans le cadre des activités immobilières
Détermination du statut juridique de l'immeuble
Analyse du statut juridique des personnes

Transaction immobilière

Organisation de la prospection et promotion des biens à vendre et à louer
Évaluation des biens immobiliers à la vente et estimation des loyers
Prise de mandat et constitution du dossier client vendeur ou bailleur
Réalisation de la vente et de la location

Gestion immobilière et locative

Préparation, tenue et suivi de l'AG
Suivi administratif, juridique, comptable, budgétaire et technique de l'immeuble
Découverte du propriétaire du bien et conclusion du mandat
Suivi des obligations et conseil donné au propriétaire durant le bail

Communication professionnelle

Préparation de la communication
Gestion des conflits
Gestion de la relation de communication
Démarche qualité

Unité d'initiative locale

Favoriser l'employabilité des étudiants et/ou leur poursuite d'études supérieures, en permettant l'acquisition de compétences spécifiques en lien avec le marché de l'immobilier local

| Epreuves | Coef. | Forme | Durée |
|---|--------|---------------|------------------|
| Culture générale et expression | 3 | Ecrit | 4h |
| Langue vivante étrangère | 1 1 | Ecrit Oral | 2h 20 + 20min |
| Economie générale et économie d'entreprise | 3 | Ecrit | 3h |
| Droit général de l'immobilier | 4 | Ecrit | 4h |
| Transaction immobilière | | | |
| > Sous épreuve E5.1 : transaction immobilière | 2,5 | Ecrit | 2h30 |
| > Sous épreuve E5.2 : gestion immobilière | 2,5 | Ecrit | 2h30 |
| Conduite et présentation d'activités professionnelles | 3 | Oral | 30 min |